Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260701-DL2606016-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 25 JUIN 2026

Convocation

Date : 19/06/2026
Affichée le :19/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 27
Pouvoirs : 2
Étaient absents excusés : 2
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2606016

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, HENO Gaëlle, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, BOSSON Alain, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, BIZET Carole, GAUVRY Jean-Marie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léa MAXIMIN.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BOIVENT donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD,

CONVENTION

Convention avec la Ville de SAINT-BARNABÉ – Mise à disposition de terrains de football (mise à jour 2026-2029)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Loudéac sollicite à nouveau la Commune de Saint-Barnabé afin de poursuivre la mise à disposition de ses terrains de football au bénéfice des clubs de football de la Ville de Loudéac.

Dans ce cadre, la Ville de Loudéac s'engage à verser une participation financière fixée à **5 000 € par an** pour la période **2026 à 2029**, et à respecter l'ensemble des modalités d'utilisation des installations sportives définies dans la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE les termes de la convention ;***
- ***FIXE la participation financière à hauteur de 5 000 € par année pour la période 2026 / 2029 ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 01 JUIL. 2026

MAIRIE DE LOUDEAC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 01 JUIL. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

MAIRIE DE LOUDEAC

MAIRIE DE LOUDEAC

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355